

BLOC	Rubrique	libellé	CADRE INTERMITTENT	NON CADRE INTERMITTENT	ARTISTE INTERMITTENT	ARTISTE DE CORRIDA	Salarié étranger détenteur du formulaire A1 ou relevant d'un pays ayant un accord avec la France	
Bloc Versement organisme de protection sociale CONGES SPECTACLES	S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	77567608300030 (siret Audiens CONGES SPECTALES)					
	S21.G00.20.002	Entité d'affectation	<b>SIRET</b> FILMS : Arrêt de l'attribution des pseudo-siret par l'Accoss à compter de janvier 2019, remplacé par l'attribution de SIRET par l'INSEE. Pour les pseudo-siret attribués antérieurement à cette date, leur utilisation est maintenue jusqu'à la fermeture des films en cours en 2018 . Voir fiche n° 1978 " <b>Suppression de l'utilisation des pseudosirets pour les entreprises de production de films</b> " sur <a href="http://www.dsn-info.fr">www.dsn-info.fr</a>					
	S21.G00.20.003	BIC	Il s'agit des coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement. Cette rubrique s'appuie sur la norme ISO 9362.					
	S21.G00.20.004	IBAN	Il s'agit des coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement. Cette rubrique s'appuie sur la norme ISO 13616:2007.					
	S21.G00.20.005	Montant du versement	<b>Montant du versement correspondant au montant des cotisations CONGES SPECTACLES réglées.</b>					
	S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	Début de la période au titre de laquelle ont été établies les cotisations dont l'établissement s'acquitte. Cette période peut être définie selon les règles applicables aux différents dispositifs de cotisation.					
	S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	Fin de la période au titre de laquelle ont été établies les cotisations dont l'établissement s'acquitte. Cette période peut être définie selon les règles applicables aux différents dispositifs de cotisation.					
	S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	Non concerné					
	S21.G00.20.010	Mode de paiement	<b>05 - prélèvement SEPA</b>					
	S21.G00.20.011	Date de paiement	Non concerné					
	S21.G00.20.012	SIRET payeur	SIRET de l'établissement payeur. Permet d'identifier le cas où un établissement délègue le paiement de ses cotisations à un autre établissement					
	Bloc Contrat	S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	01 - cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	<b>99 - pas de retraite complémentaire</b>
S21.G00.40.004		Code PCS-ESE	353b ou 353c ou 354b ou 354c ou 354e	354f ou 465b ou 637c	354b ou 354c ou 354e ou 354f	354f	A compléter selon la situation	
S21.G00.40.005		Code complément PCS-ESE	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l' <b>annexe 8</b> ou <b>10</b> de la convention d'assurance chômage. <b>999SPT interdit</b>	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l' <b>annexe 8</b> de la convention d'assurance chômage. <b>999SPT interdit</b>	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l' <b>annexe 10</b> de la convention d'assurance chômage. <b>999SPT interdit</b>	<b>51</b> ou Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l' <b>annexe 10</b> de la convention d'assurance chômage. <b>999SPT interdit</b>	A compléter selon la situation <b>999SPT interdit</b>	
S21.G00.40.007		Nature du contrat	02 - CDD					
S21.G00.40.011		Unité de mesure	Selon les termes du contrat					
S21.G00.40.017		Code convention collective applicable	Indiquer le <b>code IDCC</b> de la convention collective appliquée ou applicable					
S21.G00.40.019		Identifiant du lieu de travail	FILM : SIRET du film (nouvelles productions de 2019) ou pseudo-siret film si ouvert avant le 1er janvier 2019. Voir fiche n° 1978 " <b>Suppression de l'utilisation des pseudosirets pour les entreprises de production de films</b> " sur <a href="http://www.dsn-info.fr">www.dsn-info.fr</a>					
S21.G00.40.021		Motif de recours	05 - Contrat d'usage					
S21.G00.40.022	Code caisse professionnelle de congés payés	97						
Bloc Activité	S21.G00.53.001	Type	01 - travail rémunéré					
	S21.G00.53.002	Mesure	Volume d'activité par unité de mesure					
	S21.G00.53.003	Unité de mesure	Si artiste, renseigner à la fois une unité de mesure en jours et en cachets. Autres qu'artistes : en jours					
Bloc Retraite complémentaire	S21.G00.71.002	Code régime Retraite complémentaire	RUAA					
Bloc Base assujettie	S21.G00.78.001	Code Base assujettie CONGES SPECTACLES	27 (assiette utilisée pour le calcul de la cotisation des Congés spectacles)					
	S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	En cas de multi contrats de travail dans un même mois, <b>date de début du contrat de travail</b>					
	S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	En cas de multi contrats de travail dans un même mois, <b>date de fin du contrat de travail</b>					
	S21.G00.78.004	Montant	Montant de la base de cotisation congés spectacles					
	S21.G00.78.006	Numéro de contrat	A renseigner du "n° de contrat - S21.G00.40.009". Dans le cas de la déclaration de plusieurs blocs "Contrat - S21.G00.40" impliquant un découpage des règles de calcul des cotisations, cette rubrique permet d'identifier le contrat concerné pour chaque base assujettie. Dans le cas de la déclaration d'un contrat unique, cette rubrique n'est pas à renseigner.					
Bloc Cotisations individuelles	S21.G00.81.001	Code de cotisation CONGES SPECTACLES	066 - Cotisation caisse de congés septacles					
	S21.G00.81.004	Montant de cotisation CONGES SPECTACLES	Montant de la cotisation individuelle Congés spectacles					